



Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Collectif Cistude
BP 60049
13142 MIRAMAS CEDEX
collectif.cistude@laposte.net

Saint Chamas, le 11/07/2024

Objet : Contribution à la concertation publique sur le projet du pont de Barcarin

Madame, Monsieur,

Le maintien du bac est absolument vital pour la sauvegarde de la Camargue, notre collectif est **donc opposé au projet du pont de Barcarin**. Voici les principales raisons de cette opposition :

I Changement climatique

Dans ce projet on peut constater une bien piètre prise en compte des effets des changements climatique.

Il est en effet probable que les risques d'ennoiement et/ou de submersion du territoire desservi par le pont soient tels que ce pont ne soit plus apte à jouer son rôle bien avant sa fin d'exploitation (2130, la durée de vie des ouvrages d'art neufs devant être de 100 ans). Le projet ne respecte pas les préconisations du SDAGE: les nouveaux aménagements doivent être évolutifs face au changement climatique.

Selon le CEREMA (page 30 du dossier de 2023), à cette échéance (2130), les dernières projections du GIEC d'élévation du niveau marin à proximité du site pourraient atteindre 1,50 m. Cette élévation du niveau marin entraînera des submersions permanentes des zones basses (ennoiement) et des submersions temporaires lors des tempêtes. Des effets de seuil peuvent conduire à des submersions marines importantes dans des zones aujourd'hui épargnées.

II Affaissement

La Camargue s'affaisse. Selon le CEREMA (page 35 du dossier de 2023) aucune estimation récente de la subsidence sur le site du projet n'a été réalisée depuis 1997 et ce phénomène n'est à ce jour pas suffisamment quantifié.

III Coût financier et environnemental très importants

- **Coût estimé:** 63 000 000 euros, c'est énorme.
- Le Département affirme que le bac actuel ne peut pas être remplacé par un bac électrique avant 2050 sans aucune justification.
- Ce chantier serait situé au dessus de la **nappe phréatique de la Crau** qui, compte-tenu de sa faible profondeur, est fortement vulnérable aux pollutions de surface. Cette masse d'eau présente pourtant un intérêt écologique majeur et un intérêt économique est exceptionnel.

Le chantier durerait 30 mois, 30 mois de nuisances pour les riverains.

- Il y aura de forts impacts environnementaux locaux, mais surtout des **impacts environnementaux à l'échelle de la Camargue qui est milieu très fragile** (perturbation des écosystèmes et de la quiétude, risque de surmortalité animale, augmentation de la pollution).

L'étude d'impact ne prend en compte que les deux rampes d'accès au pont, et ne considère pas l'impact sur la Camargue dans son ensemble. La Charte du Parc de Camargue «soutiendrait» le projet, or cette Charte n'existe pas car elle est en cours de révision (tout comme le PLU d'Arles).

Mais surtout, le projet ne respecte ni les conventions de protection de la Camargue (Natura 2000, Ramsar, Réserve de biosphère de l'Unesco, Parc Naturel, Réserve Naturelle, ZNIEFF...) ni le décret de loi de 1966 actant le fait que la Camargue devait rester une zone naturelle protégée, enserrée entre la zone fortement industrialisée de Fos à l'Est, et la zone de tourisme de masse à l'Ouest.

IV Trafic supplémentaire

- L'étude de trafic date de 2019 et elle ne prend en compte ni l'augmentation du trafic de marchandises lié au développement des ports GPMM et Fos 2XL ni l'augmentation du nombre de personnes travaillant sur cette zone (Page 12 on peut lire: «le nombre d'emploi à Fos-sur-Mer passerait de 13 300 emplois en 2016 à 17 500 emplois en 2030» ce qui est très largement sous-évalué.)
- Les PL sont interdits en Camargue (sauf pour les besoins locaux), mais on en voit quand même en raison du manque de moyens pour contrôler et verbaliser.

Page 39 (48/171) de l' AVANT-PROJET (RAPPORT de Mai 2024) il est d'ailleurs indiqué: «Il conviendra de compléter l'étude trafic avec des données plus récentes et une analyse plus fine des origines / destinations, notamment des poids lourds sur toutes les portes d'accès à la Camargue.»

De plus, page 71 (80/171) de l' AVANT-PROJET, il est indiqué que pour les PL le temps de parcours Fos/Montpellier et Marseille/ Montpellier avec le contournement autoroutier d'Arles serait à peine plus long que par le pont de Barcarin et, que sans le contournement autoroutier d'Arles, **pour les PL ces 2 itinéraires seraient même plus rapides en passant par le pont de Barcarin** (en heures de pointe du matin et du soir, page 72 (82/171)). Le nombre de poids lourds transitant par la Camargue risque donc d'augmenter de façon importante.

- **Dans l'étude de trafic de 2019 on peut lire:** «Les trafics estimés sur le pont de Barcarin ne tiennent pas compte de la probable augmentation des échanges locaux entre Salin-de-Giraud et PortSaint-Louis-du-Rhône engendrés par l'aménagement du pont. **Les valeurs mentionnées peuvent donc être qualifiées de valeurs «basses».**

- L'étude ne prend pas en compte le fait que le trajet par la RD37 (qui longe l'Etang de Vaccarès) représente 6 km de moins que par la RD36. Or les **GPS** qui équipent désormais quasi tous les véhicules ne tiennent pas compte des zones protégées et proposeront ce trajet plus court aux automobilistes. De nombreux VL circulant entre l'Italie et l'Espagne préféreront une route plus courte et moins fréquentée passant en Camargue. Le nombre de VL transitant par la Camargue risque donc, lui aussi, d'augmenter de façon importante.

De plus les touristes, ayant plus facilement accès à la Camargue, préféreront cette destination plutôt que des lieux déjà surfréquentés. Or la Camargue est une zone protégée très vulnérable qui n'a pas vocation à devenir une zone d'accueil pour le tourisme de masse.

V Avis des habitants

Une partie des habitants de Salin de Giraud souhaitent préserver le Bac mais n'osent pas se faire entendre (pressions sociales locales et pressions politiques directes des mairies d'Arles, de Port St Louis et du Conseil Départemental).

Pour le collectif Cistude

Marie-Claude Fabre (coprésidente)